SERVICES DE TRANSITION DE CARRIÈRE

Les vétérans et les survivants peuvent obtenir de l'aide pour se trouver un emploi au civil en faisant appel au programme Services de transition de carrière d'Anciens Combattants Canada (ACC). ACC remboursera un montant pouvant atteindre 1 000 $ (taxes comprises, maximum à vie) aux vétérans et aux survivants admissibles pour les dépenses qu'ils ont encourues en vue de se procurer des services de transition de carrière.

Suis-je admissible?

Vous pourriez être admissible aux Services de transition de carrière d'ACC si vous êtes :

- vétéran ou membre* de la Force régulière et avez terminé votre instruction de base;
- vétéran ou membre* de la Force de réserve et avez effectué un service spécial ou un service d'urgence;
- vétéran ou membre* de la Force de réserve et comptez au moins 21 mois de service à temps plein sur une période de 24 mois consécutifs;
- libéré des Forces armées canadiennes (FAC) et recevez une allocation de soutien du revenu des FAC; ou
- le survivant ou la survivante d'un vétéran ou d'un militaire des FAC.

*Si un militaire est jugé admissible au programme, la date de prise d'effet est la date du jour suivant la date de sa libération des Forces armées canadiennes.

Dans la plupart des cas, le vétéran a deux ans après sa libération pour faire appel à ce programme. Le survivant ou la survivante d'un vétéran ou d'un militaire des FAC a aussi deux ans après le décès de ce dernier pour faire appel au programme. Cependant, aucune limite du genre ne s'applique aux personnes qui reçoivent une allocation de soutien du revenu des FAC.

Le vétéran libéré pour mauvaise conduite ou service insatisfaisant n'est pas admissible au programme de Services de transition de carrière d'ACC.

Comment peut-on faire sa demande?

- Communiquez avec ACC par téléphone au **1-866-522-2022**
- Rendez-vous au Centre intégré de soutien du personnel le plus près de chez vous
- Visitez le bureau d'ACC de votre région
- Visitez un bureau de Service Canada
- Demandez des précisions au sujet de ces services durant votre entrevue de transition.
- Visitez Mon dossier ACC

Une fois ma demande envoyée, quand vais-je recevoir une réponse?

Prévoyez environ quatre semaines après la date à laquelle ACC a reçu votre demande dûment remplie et signée avant de recevoir la décision par écrit.

Quels services de transition de carrière rembourse-t-on?

- Évaluations professionnelles
- Tests d'aptitude
- Analyses du marché du travail
- Rédaction de votre curriculum vitae
- Développement des compétences en recherche de travail
- Techniques d'entrevue
- Orientation professionnelle individuelle
- Aide pour trouver un emploi
- Services d'un agent professionnel de recrutement

Remarque : Les dépenses liées aux services reçus ne sont remboursées qu'**après** la libération.

ACC me remboursera-t-il mes frais de déplacement associés aux Services de transition de carrière?

Non, ACC ne remboursera pas vos dépenses associées à vos déplacements en vue d'obtenir des services de transition de carrière.

Y a-t-il des conditions pour être un fournisseur de services de transition de carrière

Vous êtes libre de choisir l'entreprise ou la personne qui répond le mieux à vos besoins pourvu que son travail principal consiste à fournir des services de transition de carrière. Tenez compte de critères comme :

- une expérience manifeste de la prestation de services de transition de carrière;
- un numéro de TVH et de TPS, le cas échant;
- une constitution en personne morale, le cas échéant;
- un site Web;
- des brochures ou produits promotionnels.

Vous trouverez des fournisseurs de services en consultant le Web ou le bottin de téléphone local. Faites votre recherche à partir de mots ou d'expressions du genre : services de transition de carrière; orientation professionnelle; aide à la recherche d'emploi; rédaction de curriculum vitae; chasseurs de têtes, etc. Consultez aussi le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, **www.hrsdc.gc.ca**, où vous trouverez d'autres techniques de recherche d'emploi.

Pour en apprendre davantage à ce sujet, composez le **1-866-522-2022** ou consultez notre site Web, **veterans.gc.ca**.